

Le Discours du Trône

Le Gouvernement déposera un projet de loi formulant une politique relative à la concurrence afin de protéger et de renforcer le système de marché sur lequel est fondée notre économie. Cette nouvelle politique sera accordée aux politiques industrielles en général et à la politique concernant la capitalisation étrangère en particulier.

Nos produits agricoles, particulièrement le blé et autres céréales, sont en grande demande sur le marché mondial. Le Gouvernement accordera la plus grande attention aux problèmes de transport, d'entreposage et de manutention, afin d'assurer efficacement et régulièrement le mouvement et la livraison du grain et des autres produits agricoles.

Vous serez priés d'amender la Loi sur l'assurance-récolte afin de permettre au Gouvernement de rembourser aux provinces un maximum de cinquante pour cent des primes payées en vertu des contrats d'assurance, réduisant ainsi les frais d'assurance du fermier.

Le Gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada. Le Gouvernement entend prendre, avant la prochaine saison agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage du bétail au Canada.

On vous soumettra des mesures pour protéger le milieu naturel et pour stimuler la productivité des industries qui utilisent les ressources renouvelables. En plus d'amendements à la Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, vous serez priés d'étudier des projets de loi sur les agents de contamination de l'environnement et sur la faune du Canada.

Afin de protéger l'intégrité écologique des régions côtières et maritimes du Canada, on continuera à se préparer à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et autres ministères intéressés, le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie recommandera la mise sur pied d'un programme national de recherche et de perfectionnement dans le domaine de la science et de la technologie de la mer.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour venir à bout du problème toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité, y compris la fouille des personnes et des biens.

Vous serez appelés à examiner un projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration de façon à prévenir les abus, notamment à l'égard des dispositions qui permettent aux visiteurs de demander pendant leur séjour au Canada d'être admis à titre d'immigrants. Vous serez également priés d'amender la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration afin de permettre que soient entendus, rapidement et avec équité, les appels en instance et d'éviter que ne se renouvelle l'encombrement du rôle des appels.

La complexité croissante de notre société requiert une coordination de plus en plus étroite des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Premier ministre proposera qu'ait lieu au printemps une rencontre avec les premiers ministres des provinces pour envisager de nouvelles démarches afin de mieux harmoniser, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les objectifs, les orientations politiques et les programmes, particulièrement dans ces domaines qui engagent la responsabilité des deux niveaux de gouvernement.

On projette aussi des conférences fédérales-provinciales à l'échelon ministériel sur un certain nombre d'affaires urgentes, entre autres:

- la politique financière et économique;
- le rapport du Conseil économique du Canada;
- les programmes de soins médicaux;
- l'éducation post-secondaire;
- l'habitation;
- les restrictions quant à l'acquisition de terrains par des étrangers;
- la sécurité du revenu;
- la politique industrielle.

Le Gouvernement proposera aux gouvernements des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de convoquer avec lui une conférence sur les pers-

[M. l'Orateur.]

pectives économiques de l'Ouest. Une telle conférence serait sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Elle pourrait être préparée conjointement et, avoir lieu dans l'Ouest au cours de l'été. Le but de cette conférence serait de passer en revue les possibilités de progrès économique et social et, plus particulièrement, d'envisager des programmes concrets destinés à stimuler et à élargir les bases économiques et industrielles de l'Ouest canadien.

Parmi ces programmes concrets, le Gouvernement soumettrait à la discussion la possibilité de créer de nouvelles institutions financières régionales qui seraient mieux à même de satisfaire aux besoins de financement des entreprises commerciales et à l'expansion industrielle de l'Ouest canadien.

Une autre proposition d'étude conjointe concernerait l'amélioration de l'ensemble du système de transport, si indispensable à la solution des problèmes de distance propres à cette région, éloignée des autres parties du Canada et des ports océaniques. On pourrait également examiner les besoins d'aménagement dans les régions frontalières septentrionales des quatre provinces.

Le Gouvernement reconnaît que les Canadiens de l'Ouest désirent édifier une structure industrielle sur la base des vastes ressources de leur région en matières premières et en énergie. Afin de parvenir à cet objectif au plan régional, et compte tenu de la croissance constante de l'ensemble de l'économie, il faudra davantage décentraliser l'activité industrielle.

Le Gouvernement estime que ces questions pourraient, avec d'autres, occuper une place importante dans un programme de mise en valeur de l'Ouest. Il est en outre disposé à entendre des avis et des recommandations sur des mécanismes permanents de consultation fédérale-provinciale à l'égard de cette mise en valeur, dans le cadre général de la croissance nationale.

Le Gouvernement entend élargir encore les possibilités qui s'offrent aux membres des Forces armées canadiennes de servir au Canada. En plus de maintenir un haut degré d'efficacité militaire, ainsi que l'exige le rôle principal et primordial des Forces armées, on mettra davantage en valeur ces nombreux domaines où les talents et la formation variés de cette fraction dévouée de la population canadienne peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

Vous serez priés d'amender la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible,

- les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix;
- les jeunes Canadiens puissent étudier, comme langue seconde, l'autre langue officielle;
- les gouvernements provinciaux puissent être de plus en plus à même de servir leurs citoyens dans les deux langues officielles, selon les besoins.

Par sa politique de multiculturalisme, le Gouvernement continuera à encourager le développement d'une société où les individus et les groupes peuvent s'épanouir et exprimer leur personnalité culturelle. Un conseil consultatif auprès du ministre d'État responsable du multiculturalisme sera constitué.

On présentera des mesures destinées à réformer le système pénal et le régime de libérations conditionnelles pour améliorer la réhabilitation des détenus et la protection du public.

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada.

On vous soumettra des propositions concernant les conflits d'intérêts selon qu'ils peuvent toucher des membres du Parlement, des ministres de la Couronne et des fonctionnaires.

Vous serez priés d'examiner un projet de loi sur les dépenses d'élection.